

Projet de répartition 2020-2021

Ressources enseignantes

Direction des études
28 avril 2020

TABLE DES MATIERES

Bilan provisoire de l'utilisation des ressources 2019-2020	3
Répartition des ressources d'enseignement entre les disciplines 2019-2020	4
Projet de répartition – 2020-2021.....	6
Répartition du Volet 1 – 2020-2021	7
Tableau des allocations aux disciplines du volet 1 2020-2021	8
Répartition des ressources – Volet 1.....	9
Modèle de répartition basé sur la CI.....	9
Prévision des effectifs étudiants.....	9
Allocations reçues par le Collège (Volet 1 – enseignement).....	9
Détermination de la CI de référence aux fins de distribution des allocations	10
NEJ – nombre moyen d'étudiants par groupe – Annexe 2	10
Calcul des allocations aux départements – Volet 1.....	10
Détermination du nombre de groupe rattaché à un cours.....	10
Détermination des allocations rattachées à un cours (Pi-TL)	11
Détermination des allocations rattachées à un stage (Pi-stage)	13
Détermination des allocations rattachées aux nombreuses préparations (Pi-NP).....	14
Distribution des allocations des disciplines 360 et 300.....	15
Détermination et utilisation des allocations pour encadrement – 2020-21	16
Détermination et utilisation des allocations pour compenser la diminution de la CI maximale à 85 – 2020-21	17
Répartition des ressources – Volet 2 et Colonne D (art. 8-5.06).....	18
Allocation de coordination	18
Formation insertion professionnelle (FIP) (1 ETC).....	19
Gestion des programmes (2,80ETC).....	19
Centres d'aide – réussite (2,75 ETC)	19
<i>Projets pédagogiques (réussite, mobilité et réalisation du plan stratégique) (3,50 ETC) : voir annexe 3</i>	20
Répartition des ressources – Volet 3.....	20
Recherche (1,10 ETC).....	20
Charges à la formation continue	20
Identification des mises en disponibilité (MED).....	20
Calcul des congés partiels.....	20
Annexe 1 - Liste des cours à nejk 2020-21	21
Annexe 2 - Liste des nouveaux cours à nej 2020-21	22
Annexe 3 Projets pédagogiques (réussite, mobilité et réalisation du plan stratégique) (4,90 ETC).....	23

BILAN PROVISOIRE DE L'UTILISATION DES RESSOURCES 2019-2020

Financement		Réel 17-18	Prév 18-19	Prév 19-20	
Volet 1 :	P _{prog}	344,80 ETC	339,98 ETC	333,95 ETC	
	Encadrement	5,04 ETC	5,04 ETC	5,04 ETC	
	Coefficient HP	0,24 ETC	0,24 ETC	0,24 ETC	
	Allocation - Adaptation enseignement clinique SIN	1,36 ETC	1,35 ETC	1,35 ETC	
	CI maximale (85)	1,66 ETC	1,66 ETC	1,66 ETC	
	Partie fixe volet 1 - Annexe I-2 (colonne A)	0,34 ETC	0,34 ETC	0,34 ETC	
		353,44 ETC	348,61 ETC	342,58 ETC	
Volet 2 :	P _{cd}	19,64 ETC	19,37 ETC	19,03 ETC	
	Partie fixe volet 2 - Annexe I-2 (colonne B)	6,20 ETC	6,20 ETC	6,20 ETC	
		25,84 ETC	25,57 ETC	25,23 ETC	
Volet 3 :	Partie fixe volet 3 - Annexe I-2 (colonne C)	1,22 ETC	1,22 ETC	1,22 ETC	
	Recyclage		0,50 ETC	1,70 ETC	
		1,22 ETC	1,72 ETC	2,92 ETC	
8-5.06	Partie fixe 8-5.06 - Annexe I-2 (colonne D)	5,04 ETC	5,04 ETC	5,04 ETC	
Total du financement:		385,54 ETC	380,94 ETC	375,77 ETC	
Ressources utilisées					
Volet 1 :	Enseignement	344,83 ETC	342,27 ETC	337,20 ETC	
	Chevauchements, 5-1.03(d), et autres	2,06 ETC	3,27 ETC	2,50 ETC	
	Dégrèvement syndical	3,35 ETC	3,35 ETC	3,35 ETC	
	Suppléance	0,63 ETC	0,67 ETC	0,70 ETC	
		350,87 ETC	349,56 ETC	343,75 ETC	
	2,57	-0,95	-1,17		
Volet 2 :	Coordination départements	15,38 ETC	15,81 ETC	15,74 ETC	Volet 2
	Coordination programmes et PIEP	4,11 ETC	4,23 ETC	4,17 ETC	Volet 2
	Coordination stages	1,35 ETC	1,00 ETC	1,06 ETC	Volet 2
	Formation en insertion professionnelle (FIP)	0,70 ETC	0,80 ETC	0,92 ETC	Colonne D/Volet 2
	Gestion des programmes	1,48 ETC	2,35 ETC	2,08 ETC	Volet 2
	Centres d'aide - réussite	2,50 ETC	2,50 ETC	2,75 ETC	Volet 2
	Projets pédagogiques (réussite, mobilité et réalisation PS)	4,09 ETC	4,41 ETC	4,85 ETC	Colonne D
	Centre d'aide - Accord	0,25 ETC	0,25 ETC		Volet 2
		29,86 ETC	31,35 ETC	31,56 ETC	
	1,02	-0,74	-1,29		
Volet 3 :	Recherche	1,42 ETC	1,25 ETC	1,30 ETC	
	Recyclage		0,40 ETC	1,30 ETC	
		1,42 ETC	1,65 ETC	2,60 ETC	
	-0,20	0,07	0,32		
Total des ressources utilisées avant ajustements:		382,15 ETC	382,56 ETC	377,91 ETC	
Total des ressources utilisées:		382,15 ETC	382,56 ETC	377,91 ETC	
Surembauche ou sous-empauche					
(Surembauche) sous-empauche de l'année courante		3,39 ETC	(1,62)ETC	(2,14)ETC	
Ajustement interne - années antérieurs			0,52 ETC		
Ajustement RFA -années antérieurs		(0,15)ETC	(0,33)ETC	(0,06)ETC	
(Surembauche) sous-empauche cumulatif		8,32 ETC	6,89 ETC	4,70 ETC	



Montant à confirmer

RÉPARTITION DES RESSOURCES D'ENSEIGNEMENT ENTRE LES DISCIPLINES
2019-2020

		Volet 1						TOTAL
		Enseignement Automne	Enseignement Hiver	Encadrement	Parcours Enrichi	SOUS-TOTAL	Dégrèvement syndicat	
Biologie	101	5,8967	6,2073	0,1181	0,0499	12,2720		12,2720
Éducation physi	109	7,4139	6,0684	0,3522		13,8345		13,8345
THD	111	7,3927	8,7214	0,0000		16,1140		16,1140
TDI	120	3,8620	5,2233	0,0000		9,0853		9,0853
TPQA	154	1,1655	1,2318	0,0000		2,3973		2,3973
SIN	180	15,8548	16,4490	0,0000		32,3038		32,3038
Mathématiques	201	12,1277	11,7267	0,6708	0,0998	24,6250	0,2500	24,8750
Chimie	202	6,4341	6,0162	0,1806	0,0749	12,7058		12,7058
Physique	203	6,4591	5,9877	0,1825	0,0749	12,7042	0,5000	13,2042
Géologie	205	0,1262	0,3057	0,0011		0,4330		0,4330
TPC	210	0,8958	1,0000	0,0000		1,8958		1,8958
TPC	221	0,5390	0,5730	0,0000		1,1120		1,1120
TPC	243TPC	0,4380	0,6068	0,0000		1,0448		1,0448
TPC	265	0,4663	0,6238	0,0000		1,0900		1,0900
TGE	243	4,3097	3,7385	0,0000		8,0482		8,0482
TAJ	310	10,3832	10,2832	0,0000		20,6664		20,6664
Géographie	320	0,9837	0,9885	0,0325		2,0048		2,0048
Histoire	330	2,0368	2,2993	0,1683		4,5045		4,5045
Philosophie	340	10,2105	10,0613	0,8575		21,1293		21,1293
Psychologie	350	5,7205	5,0679	0,3238		11,1122	0,4300	11,5422
Économie	383	2,5041	2,5473	0,1479		5,1993		5,1993
Politique	385	2,1689	2,0799	0,1348		4,3835		4,3835
Sociologie	387	3,8995	2,6600	0,2126		6,7720		6,7720
TDO	393	3,3918	3,4883	0,0000		6,8800	0,7500	7,6300
TAD	410	10,1119	9,0424	0,1457		19,3000		19,3000
TBU	412	1,3411	0,5899	0,0228		1,9538		1,9538
Informatique	420	8,0145	7,7615	0,0000		15,7760		15,7760
Histoire de l'art	520	0,8938	1,0649	0,0015		1,9602		1,9602
TIM	582	6,0593	5,9552	0,0000		12,0144		12,0144
Français	601	19,5531	16,6409	1,2303		37,4243	0,6700	38,0943
Anglais	604	6,2670	6,0007	0,2885		12,5563		12,5563
Espagnol	607	1,5809	1,3486	0,0082		2,9378		2,9378
Allemand	609	0,3175	0,2275	0,0035		0,5485	0,7500	1,2985
Chinois	613	0,2084	0,1972	0,0046		0,4103		0,4103
SOUS-TOTAL		169,0276	162,7837	5,0877	0,2994	337,1985	3,3500	340,5485

	Volet 2/Colonne D									Volet 3		TOTAL
	Coordination département	Coordination stages	Coordination prog. et PIEP	Centres d'aide	Gestion programmes	Projets divers	Mobilité étudiante	FIP	TOTAL	Recherche	Recyclage	
101	0,8700		0,3050	0,2500					1,4250			13,6970
109	0,7000		0,2700						0,9700			14,8045
111	1,2200	0,0800	0,2100		0,2500	0,0940	0,2590		2,1130			18,2270
120	0,6700	0,0800	0,2100			0,0770			1,0370			10,1223
154	0,3300	0,0800	0,2100			0,2000		0,1000	0,9200			3,3173
180	1,3200	0,2800	0,2100	0,2500	0,3000	0,6500		0,2000	3,2100	0,5000		36,0138
201	0,7900		0,2700	0,2500			0,2930	0,1000	1,7030		0,4000	26,9780
202	0,9000			0,2500		0,2000			1,3500			14,0558
203	0,7800			0,2500	0,2000	0,3500			1,5800	0,2000		14,9842
205									0,0000			0,4330
210	0,1300	0,0200	0,0525		0,2500	0,1470			0,5995			2,4953
221									0,0000			1,1120
243TPC									0,0000			1,0448
265	0,1300	0,0400	0,0750						0,2450			1,3350
243	0,5800	0,0800	0,2400			0,1000		0,1000	1,1000			9,1482
310	0,7300	0,0800	0,2700				0,1570		1,2370	0,2000		22,1034
320									0,0000			2,0048
330	0,3900						0,1680		0,5580			5,0625
340	0,6900		0,2100	0,2500		0,3200		0,1000	1,5700			22,6993
350	0,5100		0,3050			0,2500		0,1000	1,1650			12,7072
383	0,6500								0,6500			5,8493
385					0,2000		0,1080		0,3080			4,6915
387							0,0880		0,0880			6,8600
393	0,5600	0,0800	0,2100		0,3750		0,0500	0,0200	1,2950			8,9250
410	0,8200	0,0800	0,2700				0,0800		1,2500			20,5500
412								0,1000	0,1000			2,0538
420	0,5800	0,0800	0,2700		0,2500	0,5350	0,0500	0,1000	1,8650	0,2000	0,1000	17,9410
520									0,0000			1,9602
582	0,5100	0,0800	0,2100		0,2500				1,0500			13,0644
601	1,2600		0,3700	1,0000		0,3570	0,0540		3,0410	0,7000		41,8353
604	0,4100						0,1340		0,5440		0,3000	13,4003
607	0,2100			0,2500			0,1280		0,5880			3,5258
609									0,0000			1,2985
613									0,0000			0,4103
	15,7400	1,0600	4,1675	2,7500	2,0750	3,2800	1,5690	0,9200	31,5615	1,3000	1,3000	374,7100

PROJET DE RÉPARTITION – 2020-2021

Allocations disponibles

Volet 1 : Pi_{prog}		328,40 ETC
Encadrement		5,04 ETC
Coefficient HP		0,24 ETC
Allocation - Adaptation enseignement clinique SIN		1,35 ETC
CI maximale (85)		1,66 ETC
Partie fixe volet 1 - annexe I-2 (colonne A)		0,34 ETC
		337,03 ETC
Volet 2 : Pi_{cd}		18,72 ETC
Partie fixe volet 2 - Annexe I-2 (colonne B)		6,20 ETC
		24,92 ETC
Volet 3 : Partie fixe volet 3 - Annexe I-2 (colonne C)		1,22 ETC
8-5.06 Partie fixe 8-5.06 - Annexe I-2 (colonne D)		5,04 ETC
Total de la subvention prévue		368,21 ETC
Sous embauche cumulative - Mai 2020		4,70 ETC
Total disponible pour 2020-21		372,91 ETC

Utilisation prévue

Volet 1 : Enseignement		320,90 ETC
Encadrement (automne et hiver)		5,04 ETC
CI maximale - 85		0,50 ETC
Chevauchements, 5-1.03(d), et autres	0,61%	2,00 ETC
Dégrèvement syndical		3,35 ETC
Suppléance	0,21%	0,70 ETC
Réserve réalisation des prévisions	1,18%	3,87 ETC
		336,36 ETC
Volet 2 : Coordination départements		15,67 ETC
Coordination programmes et PIEP		4,16 ETC
Coordination de stages		1,07 ETC
Formation en insertion professionnelle (FIP)	8-5.06	1,00 ETC
Gestion des programmes		2,80 ETC
Centres d'aide - réussite		2,75 ETC
Projets péd. (réussite, mobilité et réalisation PS)	8-5.06 partiel	3,50 ETC
Réserve projet à venir		1,00 ETC
		31,95 ETC
Volet 3 : Recherche		1,10 ETC
Recyclage		0,50 ETC
Total des engagements prévus:		369,91 ETC
Sous embauche non affectée		3,00 ETC
Total		372,91 ETC

RÉPARTITION DU VOLET 1 – 2020-2021

Allocations volet 1

Prévision de financement PES Volet #1		328,40
Encadrement		5,04
Coefficient HP		0,24
Allocation - Adaptation enseignement clinique		1,35
Partie fixe du volet 1		0,34
CI maximale (85)		1,66
TOTAL:		337,03

Partage des ressources

PI- Enseignement		320,67
Encadrement (automne et hiver)		5,13
CI maximale (85)		0,50
Volet #2		0,75
Total enseignement		327,04
Chevauchement de contrats	0,61%	2,00
Dégrèvement syndical		3,35
Suppléance	0,21%	0,70
		6,05
TOTAL:		333,09
Réserve		
Art. 8-5.08 a)	1,19%	3,91
TOTAL:		337,00

TABLEAU DES ALLOCATIONS AUX DISCIPLINES DU VOLET 1 2020-2021

						Cl ref:	38,4						
	AUTOMNE						HIVER						
Discipline	Pi-TL	Pi-S	Pi-NP	Sous total - PI	Encadrement ciblé	Total Session	Pi-TL	Pi-S	Pi-NP	Sous total - PI	Encadrement ciblé	Total Session	Pi-Total
	1	2	4	5 =1+2+4	6	8 =5+6+7	9	10	12	13 =9+10+12	14	16 =13+14+15	17 =8+16
			1,8043										
101	5,7402			5,7402	0,0360	5,7762	6,0919			6,0919	0,0936	6,1856	11,9618
109	7,6201			7,6201	0,2008	7,8209	5,6398			5,6398	0,1406	5,7804	13,6013
111	3,3896	4,7261		8,1157		8,1157	3,4268	5,4617		8,8885		8,8885	17,0042
120	3,4745			3,4745		3,4745	2,6138	1,8267	0,0122	4,4527		4,4527	7,9272
154	0,9758		0,2347	1,2105		1,2105	0,9339	0,1457	0,1321	1,2116		1,2116	2,4221
180	13,5953			13,5953		13,5953	14,4961			14,4961		14,4961	28,0914
201	13,3012			13,3012	0,3854	13,6866	10,5829			10,5829	0,3191	10,9020	24,5886
202	6,9275			6,9275	0,1134	7,0409	5,1143			5,1143	0,0546	5,1689	12,2098
203	6,8069			6,8069	0,1086	6,9155	6,1021			6,1021	0,1001	6,2022	13,1177
205	0,2305			0,2305	0,0055	0,2359	0,3294			0,3294		0,3294	0,5654
210	0,8323		0,2878	1,1201		1,1201	0,8732		0,2988	1,1720		1,1720	2,2921
221	0,4630		0,0365	0,4995		0,4995	0,5880		0,1080	0,6960		0,6960	1,1955
243TPC	0,3156		0,0260	0,3417		0,3417	0,2417			0,2417		0,2417	0,5833
265	0,4646		0,1549	0,6195		0,6195	0,5063	0,1103	0,0401	0,6567		0,6567	1,2762
243	3,8396		0,1480	3,9875		3,9875	3,3552	0,3021	0,0576	3,7150		3,7150	7,7025
310	8,3563	2,2885		10,6448		10,6448	7,7917	2,7620		10,5536		10,5536	21,1984
320	0,9587		0,0051	0,9638	0,0152	0,9791	0,9422		0,0078	0,9500	0,0264	0,9764	1,9554
330	2,6664			2,6664	0,1045	2,7710	2,1405			2,1405	0,0723	2,2128	4,9838
340	10,5220			10,5220	0,4463	10,9683	9,0195			9,0195	0,3958	9,4153	20,3836
350	5,3493			5,3493	0,1874	5,5368	4,8477			4,8477	0,1471	4,9947	10,5315
383	2,3490			2,3490	0,0765	2,4255	2,1500			2,1500	0,0613	2,2113	4,6368
385	2,2217			2,2217	0,0905	2,3123	2,1504			2,1504	0,0513	2,2017	4,5140
387	3,7783			3,7783	0,1376	3,9158	2,8240			2,8240	0,0888	2,9127	6,8286
393	3,4648		0,0253	3,4901		3,4901	2,3208	0,1709		2,4918		2,4918	5,9819
410	7,9332		0,0885	8,0217	0,0897	8,1114	6,9708	0,5754	0,1218	7,6680		7,6680	15,7793
412	1,0781			1,0781	0,0191	1,0973	0,3142			0,3142		0,3142	1,4114
420	8,1827			8,1827		8,1827	6,8029	1,3533		8,1561		8,1561	16,3388
520	1,3829			1,3829	0,0067	1,3896	1,1023			1,1023	0,0072	1,1096	2,4992
582	6,3065			6,3065		6,3065	4,5775	0,9251		5,5026		5,5026	11,8091
601	19,9626			19,9626	0,7169	20,6795	15,1531			15,1531	0,5262	15,6793	36,3588
604	6,3695			6,3695	0,1677	6,5373	5,4264			5,4264	0,1119	5,5384	12,0756
607	1,4992			1,4992	0,0158	1,5150	1,3220		0,0191	1,3411		1,3411	2,8562
609	0,4305			0,4305	0,0042	0,4346	0,2436			0,2436		0,2436	0,6782
613	0,2169			0,2169	0,0025	0,2194	0,2125			0,2125		0,2125	0,4319
Total	161,0053	7,0147	1,0068	169,0268	2,9304	171,9572	137,2076	13,6332	0,7975	151,6383	2,1963	153,8345	325,7917

RÉPARTITION DES RESSOURCES – VOLET 1

Modèle de répartition basé sur la CI

Vous trouverez ci-joint les balises du modèle de répartition des ressources enseignantes pour l'année 2020-2021.

Ce modèle repose sur l'affirmation que la charge individuelle (CI), telle que définie dans la convention collective des enseignants, est le meilleur moyen pour évaluer la charge d'un enseignant et tenir compte des principaux éléments de la tâche d'un enseignant.

Prévision des effectifs étudiants

La prévision des effectifs étudiants est effectuée de la même façon que les années précédentes. Cette dernière est établie en tenant compte du comportement des effectifs étudiants au cours des années antérieures (3 à 5 ans).

Tel que le prévoit aux articles 8-5.08 et 8-5.14, ce projet de répartition des ressources enseignantes est déposé à la rencontre du comité des relations de travail du 28 avril 2020.

Les allocations seront distribuées dans les départements le 5 mai 2020. À partir des allocations distribuées, le coordonnateur du département doit élaborer un projet de répartition des charges d'enseignement pour l'année. Ces allocations seront revues et corrigées au mois de novembre pour la session d'hiver. Des ajustements quant au nombre de groupes ouverts et au nombre de stagiaires dans chacun des stages, se feront au mois d'août pour la session d'automne et au mois de janvier pour la session d'hiver.

Allocations reçues par le Collège (Volet 1 – enseignement)

Lors de la préparation du projet de répartition, une prévision des effectifs étudiants est établie pour le 20 septembre et le 15 février (date limite d'abandon d'un cours) pour chacun des cours. Le financement du Collège est basé sur le nombre d'étudiants inscrits à ces deux dates.

Cette prévision des effectifs étudiants sert à établir le nombre total de ressources (Pi-Norme) disponibles (Équivalent temps complet – ETC) pour l'année dans le volet enseignement (Volet 1). Le Collège remet au syndicat cette prévision de financement lors du projet de répartition.

Détermination de la CI de référence aux fins de distribution des allocations

La charge individuelle de référence (CI-REF) est établie en tenant compte des ressources disponibles. Le total des ressources disponibles du volet 1 nous permettra de déterminer la CI de référence utilisée aux fins de la distribution des ressources de l'année courante. La CI de référence nous permet de distribuer l'ensemble des ressources disponibles du volet 1, après avoir soustrait de celles-ci les éléments suivants :

Libération syndicale pour l'année 2020-21

Suppléance anticipée pour l'année 2020-21

Dépenses anticipées, tels le coût des chevauchements de contrat, de l'application de la clause 5-1.03(d) et des dépassements de CI 2020-21

Réserve pour non réalisation des prévisions

NEJ – nombre moyen d'étudiants par groupe – Annexe 2

Le NEJ est le nombre moyen d'étudiants pour un cours donné. Les NEJ de chacun des cours sont déterminés de la façon suivante : pour tous les cours ayant un maximum supérieur à 12, le NEJ a été établi en divisant le maximum par groupe par un facteur de 1,20. En ce qui concerne les cours ayant un maximum plus petit ou égal à 12, le maximum du cours est utilisé comme NEJ.

Pour ce qui est des nouveaux cours de l'année 2020-21, le NEJ est déterminé en se référant à d'anciens cours ou à des cours actuels similaires. S'il est impossible de trouver l'équivalent, des discussions ont lieu avec le coordonnateur afin d'établir un NEJ. Vous retrouverez la liste des NEJ à l'annexe 1.

CALCUL DES ALLOCATIONS AUX DÉPARTEMENTS – VOLET 1

Détermination du nombre de groupe rattaché à un cours

À partir de la prévision de clientèle, un nombre de groupes est ouvert pour chaque cours en fonction de la clientèle du 20 septembre pour la session d'automne et du 15 février pour la session d'hiver.

Aux fins de calcul de l'allocation, le nombre de groupe utilisé est la partie entière du résultat de l'équation suivante :

$$= \frac{\text{Nombre d'étudiants inscrits (IC) dans un cours}}{\text{NEJ du cours}}$$

De plus, si la différence entre le résultat de l'équation et la partie entière du résultat remplit une des deux conditions ci-dessous un groupe est ajouté :

la différence est supérieure à 0,50 ;

le résultat de l'équation divisé par la partie entière du résultat de l'équation est supérieur à 1,20.

Détermination des allocations rattachées à un cours (Pi-TL)

Une CI est calculée pour chacun des cours et tient compte des mêmes paramètres que le calcul d'une CI pour un enseignant, soit le nombre d'heures contact (HC), le nombre d'heures de préparation (HP), le nombre de période-étudiant-semaine (PES) et le nombre d'étudiants semaine (NES). Les allocations rattachées au cours sont égales à la CI du cours divisée par la CI de référence.

Allocations rattachées au nombre d'heures contact et au nombre d'étudiants (Pi-HC) pour un cours :

$$Pi-HC = \frac{(Nb. de groupes * pond. du cours (T-L) * 1,2) + (Nb. d'étu. * pond. du cours (T-L) * 0,04)}{CI de référence}$$

Allocations rattachées au nombre d'heures contact et au nombre d'étudiants (Pi-HC) pour un cours d'enseignement clinique (stage en Soins infirmiers) :

$$Pi-HC = \frac{(Nb. de groupes * pond. du cours (T-L) * 1,28) + (Nb. d'étu. * pond. du cours (T-L) * 0,04)}{CI de référence}$$

Allocations rattachées au nombre d'heures de préparation (Pi-HP)

Pour déterminer la CI correspondante au HP, il faut :

- Déterminer le nombre théorique d'enseignants (p) nécessaires pour dispenser tous les groupes de ce cours
- Multiplier ce résultat par la pondération du cours (T-L)
- Multiplier le produit obtenu par le facteur de préparation 0,9 (facteur utilisé dans la formule de CI lorsqu'un enseignant a deux préparations ou moins)

$$p = \left[\frac{Pi-HC * CI \text{ de référence}}{CI \text{ de référence} - (pond. \text{ du cours } (T-L) * \text{ facteur de préparation } 0,9)} \right] + 1$$

$$CI-HP = \frac{p * \text{ pondération du cours } (T-L) * 0,9}{0,9}$$

$$Pi-HP = \frac{CI-HP}{CI \text{ de référence}}$$

Particularité dans la détermination du nombre théorique d'enseignants (p) nécessaires pour dispenser tous les groupes d'un cours dans la discipline (180) Soins infirmiers.

La détermination du nombre de préparation pour un cours est faite en tenant compte du nombre maximal de groupes que peut avoir un professeur dans une même session étant donné l'organisation du travail (fabrication des horaires, stages en milieux hospitaliers et laboratoires)

Organisation des laboratoires (SIN)

Chaque groupe de théorie (36 étudiants) peut être séparé en 2 groupes de laboratoire (2 x 18 étudiants). Les deux laboratoires d'un même groupe de théorie sont placés exactement au même moment, ce qui oblige qu'il y ait au moins deux enseignants différents pour les laboratoires. Si les enseignants répètent des prestations en laboratoire, cela doit obligatoirement être des laboratoires associés à des groupes de théorie différents. Selon le numéro de cours, il peut n'y avoir que 2 modèles de répartition des cours possibles, ce qui obligerait à compter plus d'enseignant s'il y avait plus de 4 groupes de laboratoires.

Organisation des stages (SIN)

Selon la longueur des stages, il est structurellement possible de réaliser 1 *départ*, 2 *départs* ou plus à l'intérieur des 15 semaines de cours. Plus il y a de *départs* différents, plus un enseignant peut «répéter» l'enseignement en stage.

Voici l'organisation actuelle des stages, ce qui permet de voir la limite maximale de groupes de stage pouvant être attribué à une personne, pour chaque numéro de cours. Cette répartition pourrait être modifiée dans le temps, par exemple lors d'une révision de programme (voir le tableau suivant).

Stage	Durée (jour) CH	Durée (semaine) CH	Répartition jours	Nombre de départs
11E	4	2	M/ME ou J/V	4
22E	14	7	M/ME ou J/V	2
33B	16	8	M/ME ou J/V	2
44A	7	2½	L/M/Me	3
44B	7	2½	L/M/Me	3
55A	12	4	L/M/Me	2
55B	13	4½	L/M/Me	2
66A	6	2	L/M/Me	2
66B	24	8	L/M/Me	1

Allocations rattachées au nombre d'étudiants semaine (Pi-NES)

Afin de tenir compte du grand nombre d'étudiants semaine (NES) dans certains cours de plusieurs disciplines, une allocation spécifique est accordée en calculant le nombre moyen d'étudiants inscrits. Pour ce faire :

$$Pi-NES = \frac{(0,01 * (IC/Pi-HC + Pi-HP))}{CI \text{ de référence}}$$

Cette allocation n'est pas allouée pour les cours dont la pondération est inférieure ou égale à deux (2) heures.

Détermination des allocations rattachées à un stage (Pi-stage)

Le même raisonnement s'applique pour un cours-stage. On détermine la CI correspondante au stage utilisant le Nejk associé à ce stage et on divise le résultat par la CI de référence afin de déterminer un Pi-stage.

Allocations rattachées à un cours stage (Pi-stage)

Les allocations sont calculées en fonction du Nejk attribué au stage. Le Nejk est le rapport étudiant/enseignant propre au stage supervisé dont on calcule la CI.

$$CI \text{ du stage} = \frac{Nb. \text{ d'étudiants}}{Nejk \text{ du stage}} * 40 * 0,89 * R$$

$$Pi\text{-stage} = \frac{CI \text{ du stage}}{CI \text{ de référence}}$$

Détermination des allocations rattachées aux nombreuses préparations (Pi-NP)

Le calcul des préparations nombreuses, dépend du ratio moyen de cours différents par enseignant établie à l'aide du calcul de Pi. Cette allocation s'ajoute au mode de calcul afin de déterminer les ressources à répartir à chacune des disciplines dans le cadre du Volet I. Si le nombre de cours différents par enseignant équivalent temps complet (R) est égal ou inférieur à 2, aucune allocation supplémentaire n'est accordée.

Pour l'année 2020-21, les ressources calculées selon les formules qui suivent, seront distribuées dans les disciplines que si la répartition proposée par le département démontre que des enseignants doivent faire plus de deux préparations et que le département ne peut faire autrement. Elles seront distribuées en tenant compte du nombre d'enseignants dépassant 2 préparations.

«Si le nombre de cours différents par enseignant équivalent temps complet (R) est plus grand que deux, le PiNP sera calculé de la façon suivante :

Si le nombre de cours différents par ETC-session (R) est plus grand que 2 et inférieur ou égal à 3, les allocations seront attribuées en appliquant la formule suivante :

$$Pi-NP = \frac{(1,1 - 0,9) * (R-2) * Total\ pond.\ (T-L)}{CI\ de\ référence}$$

Si le nombre de cours différents par ETC-session (R) est plus grand que 3 et inférieur ou égal à 4, les allocations seront attribuées en appliquant la formule suivante :

$$Pi-NP = \frac{((1,1 - 0,9) * (4-R) + (1,75 - 0,9) * (R-3)) * Total\ pond.\ (T-L)}{CI\ de\ référence}$$

Si le nombre de cours différents par ETC-session (R) est plus grand que 4, les allocations seront attribuées en appliquant la formule suivante :

$$Pi-NP = \frac{(1,75 - 0,9) * Total\ pond.\ (T-L)}{CI\ de\ référence}$$

Distribution des allocations des disciplines 360 et 300

Les cours 360-300 et 360-301 sont attribués à la discipline Mathématiques.

Le cours 360-701 est attribué à la discipline Mathématiques.

Le cours 360-TD1 est attribué aux disciplines Français et Psychologie.

Cours 300-300

Afin de déterminer la prévision de clientèle liée au cours 300-300, on regroupe l'ensemble des étudiants inscrits au cours 300-300, peu importe leur profil d'appartenance. On utilise le NEJ du cours pour calculer le nombre de groupes nécessaires à chacune des sessions. Par la suite les cours seront attribués de la façon suivante :

1. Dans un premier temps, les groupes seront distribués aux disciplines (320, 330, 350, 383, 385, 387 et 401) ayant des enseignants mis en disponibilité (MED) selon l'ordre d'ancienneté.
2. Par la suite les groupes toujours disponibles seront distribués aux disciplines par groupe de deux en suivant l'ordre de priorité suivant : Sociologie (387), Économie (383), Psychologie (350), Histoire (330), Politique (385), Géographie (320), Administration (401). Les départements pour lesquels nous avons attribué des groupes afin de combler des enseignants mis en disponibilité ne recevront aucun groupe supplémentaire à cette étape, sauf si le nombre de groupes attribués est inférieur à deux. Dans ce cas, un groupe lui sera attribué. Pour chacune des disciplines, les cours seront attribués à la session qui permettra de réduire l'écart entre les allocations attribuées à session automne versus celles de la session hiver.
3. Au moment du projet de répartition au mois de mai, si l'ensemble des cours n'a toujours pas été attribué, les coordonnateurs de département (Sciences sociales, Psychologie, Histoire-Géographie et Administration) seront informés du nombre de groupes non distribués et devront établir un ordre de distribution basé sur l'ancienneté des enseignants à statut précaire n'ayant pas une charge à temps complet.
4. Par la suite, il communique au directeur adjoint responsable de la tâche l'ordre dans lequel les cours restants doivent être attribués et le nombre de groupes à distribuer à chacune des disciplines.
5. Au moment de la révision de clientèle du mois d'août ou de janvier, si nous devons ajouter des groupes, ces derniers seront dans un premier temps distribués à la discipline prévue au point #1 si non comblé, par la suite selon le point #2 toujours si non comblé et finalement selon l'ordre désigné au point #3. Si toutefois la liste de distribution est épuisée, les cours seront distribués un par un en fonction de l'ordre établi au point #2.

6. Au moment de la révision de clientèle du mois d'août ou de janvier, si nous devons soustraire des groupes, ces derniers seront retirés en utilisant l'ordre inverse dans lequel ils ont été distribués.

Cours 300-301

Afin de déterminer la prévision de clientèle liée au cours 300-301, les étudiants inscrits seront regroupés en fonction de leur profil d'appartenance. Par la suite, en utilisant le NEJ du cours un nombre de groupe sera déterminé pour chacun des profils.

1. Si après la distribution des cours 300-300, des enseignants des disciplines suivantes : 320, 330, 350, 383, 385, 387 et 401 sont toujours mis en disponibilité (MED), alors les cours 300-301 seront attribués prioritairement à ces disciplines selon l'ordre d'ancienneté.
2. Les groupes formés par profil sont attribués aux disciplines de la façon suivante :

Profil	Département
300.32 Administration	Administration (401)
300.33 Individu	Psychologie (350)
300.34 Justice et société	Sciences sociales (discipline à déterminer)
300.35 Monde	Histoire/Géo (discipline à déterminer)

3. Si un groupe est créé en lien avec un projet particulier, celui-ci sera attribué à la discipline responsable du projet.

Détermination et utilisation des allocations pour encadrement – 2020-21

Pour l'année 2020-21, les allocations sont de 5,04 ETC et le PES moyen utilisé est de 341.

Le nombre d'ETC distribués pour chacun des départements a été déterminé de la façon suivante :

L'allocation de 5,04 ETC est distribuée dans chacun des départements en abaissant le nombre de PES moyen et en calculant les ETC nécessaires pour compenser cette diminution jusqu'à concurrence des allocations disponibles. L'allocation à chacun des départements a été calculée en se servant de la formule de la CI et en utilisant la prévision de l'année 2020-21.

Ces allocations pourront servir à diminuer la taille de certains groupes ou être ajoutées aux allocations de la discipline selon la recommandation du département.

Détermination et utilisation des allocations pour compenser la diminution de la CI maximale à 85 – 2020-21

Pour l'année 2020-21, ces allocations seront de 1,66 ETC et elles seront distribuées de la façon suivante : 1,16 ETC sera ajouté au volet 1 pour distribution et un montant de 0,50 ETC servira à couvrir les dépassements.

RÉPARTITION DES RESSOURCES – VOLET 2 ET COLONNE D (ART. 8-5.06)

Allocation de coordination

Les ressources allouées à la coordination départementale, coordination de programmes, coordination de stages et à la réalisation de la PIEP seront de l'ordre de 81% des allocations alloués au volet 2. Pour l'année 2020-21, elles seront réparties comme suit :

Distribution des allocations de coordination 28 avril 2020						
			Total départ.	Total stages	Total prog. et PIEP	Allocation totale
Total allocations Volet 2 (2020-21)	25,12					
Allocations coordination	77,5%	19,46	80,5%	5,5%	14,0%	100%
			15,67	1,07	2,72	19,46
Allocation PIEP	5,7%	1,44			1,44	1,44
Total coord. et PIEP	83%	20,90		1,07	4,16	20,90
Biologie	101		0,84			0,84
Éducation physique	109		0,68			0,68
Techniques d'hygiène dentaire	111		1,17	0,08	0,20	1,45
Techniques de diététique	120		0,66	0,08	0,20	0,94
TPQA	154		0,34	0,08	0,20	0,63
Soins infirmiers	180		1,24	0,28	0,20	1,72
Mathématiques	201		0,78			0,78
Chimie	202		0,87			0,87
Physique et géologie	203		0,73			0,73
Techniques de procédés chimiques	210		0,51	0,08	0,20	0,79
Électrotechnique	243		0,56	0,08	0,23	0,87
Techniques auxiliaires de la justice	310		0,71	0,08	0,27	1,06
Histoire et géographie	320-30		0,38			0,38
Philosophie	340		0,67			0,67
Psychologie	350		0,50			0,50
Sciences sociales	383-5-7		0,62			0,62
Techniques de la documentation	393		0,52	0,08	0,20	0,80
Techniques administratives et TBU	410-12		0,78	0,08	0,27	1,13
Informatique	420		0,67	0,08	0,27	1,02
Techn. d'intégration multimédia	582		0,56	0,08	0,20	0,84
Français/HART	601		1,25			1,25
Langues modernes	604-7-9-13		0,63			0,63
Formation générale					0,21	0,21
DEC Tremplin					0,10	0,10
Arts et lettres					0,27	0,27
Sciences nature					0,27	0,27
Sciences humaines					0,27	0,27
Sciences, lettres et arts					0,27	0,27
Sciences, informatique et math.					0,27	0,27
Double DEC					0,07	0,07
Total			15,67	1,08	4,16	20,91

Formation insertion professionnelle (FIP) (1 ETC)

Les allocations attribuées à la FIP pour l'année 2020-21 sont de 1 ETC. La formation en insertion, aura lieu à la session H21. Cette allocation est basée sur une prévision de 10 enseignants inscrits à la formation en insertion professionnelle (0,100 ETC par enseignant). Les enseignants bénéficiant de cette libération seront déterminés ultérieurement.

Gestion des programmes (2,80 ETC)

Les allocations seront attribuées de la façon suivante dans les départements :

Tech. de procédés industriels - disc. à déterminer :	0,25 ETC
Tech. de la documentation - disc. 393 :	0,25 ETC
Informatiques - disc. 420 :	0,35 ETC
Sciences nature – disc. à déterminer :	0,50 ETC
Sciences Hum - disc. à déterminer :	0,50 ETC
TIM - disc. 582 :	0,25 ETC
SIN – disc.180 :	0,20 ETC
Techniques d'intervention délinquance – à confirmer	0,25 ETC
Techniques de génie électrique (TSO) – à confirmer	0,25 ETC

Centres d'aide – réussite (2,75 ETC)

Les allocations prévues pour les centres d'aide sont les suivantes :

L'Accord :	1,000 ETC
Le cogito :	0,250 ETC
L'AMI :	0,250 ETC
L'APOGÉ :	0,250 ETC
L'ARB :	0,250 ETC
L'ARC :	0,250 ETC
REMEDE :	0,250 ETC
Centre d'aide en langues :	0,250 ETC

Lors du dernier projet de répartition (2019-20) les parties s'entendaient pour qu'au prochain projet de répartition nous puissions avoir revue le mode d'attribution des allocations afin de tenir compte de la réalité de chacun. Les travaux sont toujours en cours et ne pourrons être complètement réalisés pour l'année 20-21. Le statut quo est maintenu.

Projets pédagogiques (réussite, mobilité et réalisation du plan stratégique) (3,50 ETC) : voir annexe 3

Les départements qui recevront des allocations pour la réalisation d'un ou de plusieurs projets pédagogiques seront déterminés suite à l'analyse des projets déposés. Les réponses d'acceptation du projet seront envoyées dans les départements avant la distribution des allocations.

RÉPARTITION DES RESSOURCES – VOLET 3

Recherche (1,10 ETC)

L'allocation prévue en lien avec la recherche est de 1,10 ETC seront distribuée de la façon suivante :

310 - Nina Admo	0,250 ETC
601 - Marie-Pierre Kruck	0,250 ETC
601 – Jean Sébastien	0,100 ETC
420 - Jihene Rezgui	0,250 ETC
601 - Jean-François Vallée	0,200 ETC

CHARGES À LA FORMATION CONTINUE

Les charges à la formation continue ne font pas partie du projet de répartition mais elles apparaissent ici à titre indicatif. Elles seront distribuées de la façon suivante : **(à venir)**

IDENTIFICATION DES MISES EN DISPONIBILITÉ (MED)

Les enseignants susceptibles d'être mis en disponibilités seront présentés au CRT du 15 mai 2020.

CALCUL DES CONGÉS PARTIELS

Le congé partiel (PVRTT) sera déterminé tel que le prévoit l'article 5-14.09.

ANNEXE 1 - LISTE DES COURS À NEJK 2020-21

Discipline	Numéro de cours	NEJK associé au stage	NEJK associé à la recherche de stage, évaluation de stage, etc	Allocation fixe de coordination de stage
THD	111-EGQ-MA	6,00		0,08
THD	111-EGQ-MA (dent)	37,83		
THD	111-EES-MA	7,88		
THD	111-EES-MA (dent)	37,83		
THD	111-EGM-MA	25,22		
THD	111-EGT-MA	33,58	151	
TDI	120-613-MA	7,68	151	0,08
TPQA	154-634-MA	29,15	151	0,08
TPC	265-424-MA	47,80	151	0,08
TGE	243-611-MA	36,85	151	0,08
TGE	243-645-MA	35,85	151	
TAJ	310-330-MA	58,96	151	0,08
TAJ	310-431-MA	58,96	151	
TAJ	310-534-MA	18,95	151	
TAJ	310-636-MA	16,69	2122	
TAJ	310-PCD-MA	68,03	151	
TDO	393-AAX-09	52,02	151	0,08
TDO	393-AAY-09	52,02	151	
TAD	410-695-MA	48,24	2122	0,08
TAD	410-696-MA	48,24	2122	
TAD	410-697-MA	48,24	2122	
INF	420-D54-MA	24,34	151	0,08
INF	420-R73-MA	24,91	151	
TIM	582-655-MA	27,93	151	0,08

ANNEXE 2 - LISTE DES NOUVEAUX COURS À NEJ 2020-21

Cours	NEJ TH	NEJ LAB
109-119-MA	26,7	26,7
109-218-MA		26,7
109-ED5-MA		13,3
109-ED6-MA		13,3
109-ED7-MA		20
210-131-MA	16,7	16,7
210-152-MA	16,7	16,7
210-231-MA	16,7	16,7
210-252-MA	16,7	16,7
221-141-MA	16,7	16,7
221-241-MA	16,7	16,7
243-141-MA	16,7	16,7
243-241-MA	16,7	16,7
265-131-MA	16,7	16,7
265-231-MA	16,7	16,7
310-CP6-MA	25	25
310-D53-MA	21,7	21,7
310-D63-MA	27,5	27,5
310-DP6-MA	21,7	21,7
310-P50-MA	21,7	21,7
310-P51-MA	25	25
310-P60-MA	33,3	33,3
310-P61-MA	21,7	21,7
310-PC5-MA	33,3	8
310-PC6-MA	21,7	21,7
310-PM5-MA	33,3	33,3
350-200-MA	33,3	33,3
350-3R8-MA	33,3	33,3
350-4D8-MA	33,3	33,3
350-PS5-MA	33,3	33,3
360-4J4-MA	20,8	20,8
393-101-MA	33,3	16,7
393-102-MA	33,3	16,7
393-103-MA	33,3	16,7
393-104-MA	33,3	16,7
393-105-MA	33,3	16,7
393-201-MA	33,3	16,7
393-202-MA	33,3	16,7
393-203-MA	33,3	16,7
393-204-MA	33,3	16,7

410-557-MA	33,3	33,3
410-572-MA	33,3	33,3
410-582-MA	33,3	33,3
410-626-MA	33,3	33,3
410-627-MA	33,3	33,3
410-632-MA	33,3	33,3
410-657-MA	33,3	33,3
410-686-MA	33,3	33,3
410-687-MA	33,3	33,3
410-692-MA	33,3	33,3
420-3C8-MA	23,3	23,3
420-3C8-MA	23,3	23,3
420-3D1-MA	23,3	23,3
420-3D2-MA	23,3	23,3
420-3D3-MA	23,3	23,3
420-3D5-MA	23,3	23,3
420-4D1-MA	23,3	23,3
420-4D2-MA	23,3	23,3
420-4D5-MA	23,3	23,3
420-4D6-MA	23,3	23,3
420-3R1-MA	23,3	23,3
420-3R2-MA	23,3	23,3
420-3R3-MA	23,3	23,3
420-3R7-MA	23,3	23,3
420-4R1-MA	23,3	23,3
420-4R2-MA	23,3	23,3
420-4R3-MA	23,3	23,3
420-4R6-MA	23,3	23,3
420-4R7-MA	23,3	23,3
582-3C1-MA	20,8	20,8
582-3J3-MA	20,8	20,8
582-3M5-MA	20,8	20,8
582-3W3-MA	20,8	20,8
582-4C2-MA	20,8	20,8
582-4MB-MA	20,8	20,8
582-4PA-MA	20,8	20,8
582-4W4-MA	20,8	20,8
601-129-MA	33,3	33,3
601-147-MA	20	20

**ANNEXE 3 PROJETS PÉDAGOGIQUES (RÉUSSITE, MOBILITÉ ET RÉALISATION DU
PLAN STRATÉGIQUE) (4,90 ETC) – À VENIR**